



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 13 janvier 2026, à l'hôtel de ville situé au 15, rue de l'Église à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire, monsieur Michel Sylvain, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Gaétan Gagné, Rollande Savoie, Clermont Ricard et Sylvie Bordeur.

Les membres présents forment quorum.

Le conseiller François Bisailon, absence motivée.

Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Sylvain, maire, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Rollande Savoie, appuyé par la conseillère Sylvie Brodeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS -VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par la conseillère Rollande Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

Adoptée

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvie Brodeur, appuyé par le conseiller Clermont Ricard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

Adoptée

4. SUIVI

4.1 Résultats d'élections

Monsieur Gaétan Gagné est élu sans opposition au poste de conseiller no 3, bienvenu au sein du conseil municipal.

4.2. Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Le nouveau membre du conseil a déposé sa déclaration à la direction générale. La transmission au MAMH n'est plus obligatoire.

5. ADMINISTRATION

Rés. 2026-01-02

5.1 Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2024

Considérant que l'hôtel de ville de la municipalité de La Bostonnais a été détruite par un incendie majeur, le 12 août 2021 ;

Considérant que par suite de celle-ci, il y a eu un retard considérable dans les états financiers ;

Considérant que la secrétaire trésorière a reçu les états financiers de l'année 2024 le 8 janvier 2026;

Considérant qu'un vérificateur externe, dûment nommé par la municipalité doit compiler, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

Considérant que monsieur Pierre-Luc Laflamme, C.P.A auditeur, C.G.A de la firme Mallette a fait rapport le 8 janvier 2026 aux membres du conseil sur les états financiers pour l'année 2024;

Considérant que la Firme Mallette a remis sa version projet sur les états financiers à la secrétaire de la municipalité de La Bostonnais dans lequel elle déclare que les états financiers représentent la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par : la conseillère Rollande Savoie

Appuyé par : le conseiller Gaétan Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport financier et des états financiers pour l'année fiscale 2024 tel que présenté.

Adoptée

Rés. 2026-01-03

5.2 Rapport du maire pour l'exercice financier 2024

Considérant que le Code Municipal du Québec à l'article 176.2.2 stipules que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en septembre, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice financier précédent;

Considérant que la municipalité accuse un retard dans la livraison des rapports financiers;

Considérant que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller Daniel Campeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que le rapport du maire sur le rapport financier de l'exercice financier 2024 soit diffusé sur le site internet officiel de la Municipalité (www.labostonnais.ca).

Adoptée

Rés. 2026-01-04

5.3 Entente Croix-Rouge

Considérant que la municipalité a une entente avec la Croix-Rouge en cas de sinistre;

Considérant que le montant de cette entente de services aux personnes sinistrés est fixé à 225.00\$ annuellement, couvrant la période de janvier 2026 à décembre 2026;

En conséquence,

Il est proposé par : la conseillère Sylvie Brodeur

Appuyé par : le conseiller Gaétan Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Michel Sylvain, ainsi que madame Natalie Jalbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Bostonnais l'Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge au montant de 225.00\$.

Adoptée

Rés. 2026-01-05

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 1-26 sur les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2026

Je soussigné, Daniel Campeau, conseiller municipal de la municipalité de la Bostonnais, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif au règlement numéro 1-26 sur les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2026.

Rés. 2026-01-06

5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2-26 relatif à la gestion des matières résiduelles et recyclables

Je soussignée, Rollande Savoie, conseillère de la municipalité de la Bostonnais, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture relatif au règlement numéro 2-26 sur la gestion des matières résiduelles. Ce règlement contient des changements mineurs sur la date de la collecte des gros déchets et le coût de sacs plastiques.

6. TRÉSORERIE

Rés. 2026-01-07

6.1 Approbation des comptes – décembre 2025

Considérant que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés au 31 décembre 2025;

Considérant que les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de décembre 2025;

Considérant que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence,

Il est proposé par : la conseillère Rollande Savoie

Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser monsieur le maire Michel Sylvain et la directrice-générale à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Comptes payés et à payer:83 278.65 \$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 En décembre, 4 permis ont été émis pour une valeur des travaux de 4 200 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. TOUR DE TABLES DES MEMBRES DU CONSEIL

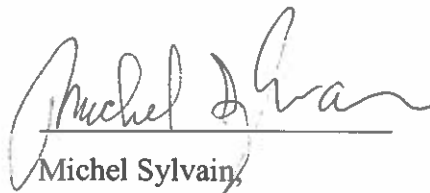
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h51 et prend fin à 19h54.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par le conseiller Gaétan Gagné que la séance ordinaire soit levée à 19h55.

Adoptée



Michel Sylvain,

Maire



Natalie Jalbert, directrice

générale et greffière-trésorière

Je, Michel Sylvain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

